



Compromis de vente

Par amaury974

Bonjour,

Je souhaite me rétracter après un compromis signé et obtention d'un prêt (transmis au notaire).

Nous avons signé en Mars le compromis, nous avons jusqu'au 11 septembre pour signer (date dans le compromis). Le propriétaire avait repoussé (en me disant jusqu'en octobre) mais nous n'avons pas signé d'avenant.

Est ce possible de me rétracter sous motif que le compromis est dépassé ?

Je vous remercie,

Bonne journée

Par Nihilscio

Bonjour,

Il faut lire le compromis pour savoir ce qui est prévu.

Généralement il est stipulé qu'après une certaine date, on peut mettre l'autre partie en demeure de s'exécuter et que si celle-ci ne s'exécute pas on n'est plus lié par le compromis.